

Séance du 20 Février 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

Date de convocation : 18 Février 2019

Date d'affichage : 18 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt février à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit février 2019, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORGIO, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|
| – M. BORGIO Gilbert | – M. CHEVALIER Jean-Luc | – Mme POITOU Rolande |
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. LOFFROY Bruno | – Mme HAMON Nadège |
| – Mme BOLLE Joëlle | – M. BORGIO Grégory | |

Etaient absents excusés :

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à M. BORGIO Gilbert
- M. LETHUMIER Mickaël qui a donné pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc
- M. BOUSSIN Serge qui a donné pouvoir à Mme HAMON Nadège

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaires de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU et Monsieur Jean-Luc CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

1^{er}) REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE « Route des Merles » et DEMANDE DE SUBVENTION.

Des travaux d'enfouissement des réseaux ont été programmés afin d'amener la fibre optique à Rosoy le Vieil. Les travaux sont réalisés à par le Conseil Départemental et ceux-ci allaient entraîner à terme le démantèlement des poteaux de réseaux d'électricité et de téléphone.

Nous allons donc perdre les lampadaires qui sont à ce jour fixés sur les poteaux électriques.

Monsieur LELOUP de la société SOMELEC a présenté un devis pour la pose de trois candélabres de 6 845.00 € H.T..

Une demande de subvention sera présentée au Conseil Départemental dans le cadre de la FAPO.

Après délibération, le conseil municipal vote pour l'acceptation des travaux et l'installation de trois candélabres neufs ainsi que la demande de subvention correspondante.

Le Vote :

10 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Conseil Municipal accepte le devis pour les travaux de l'éclairage route des Merles pour un montant de 6 845.00 € H.T. et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

2^{ème}) VENTE DU CHEMIN RURAL N°26 à M. ROUVÉ.

Depuis fin 2018, M. ROUVÉ a sollicité la commune à plusieurs reprises pour acheter le chemin n°26. Le samedi 16 février, M. CHEVALIER a été informé par M. BOUSSIN qu'une pelleteuse était en train de détruire le chemin.

Le premier adjoint a contacté M. le Maire, absent du département, afin de l'informer de la situation.

Vote du Conseil Municipal :

Le Vote :

3 POUR

7 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Conseil Municipal refuse la vente de ce chemin à M. ROUVÉ.

3^{ème}) DÉCLARATION SINISTRE CHEMIN RURAL N°26.

Le chemin ayant été détruit abusivement par cet agriculteur, il est proposé qu'il soit demandé à l'assurance de la commune de bien vouloir s'occuper de la demande de remise en état du chemin.

Le Conseil Municipal après délibération vote pour une déclaration de sinistre adressée à l'assureur de la commune.

Le Vote :

7 POUR

4 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.

Le Maire
Gilbert BORGIO